

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Conseil métropolitain

7 octobre 2022

→ **Les grandes délibérations**

Conseil métropolitain

7 octobre 2022

→ **Les grandes délibérations**

Sommaire

Les grandes délibérations

—> Solidarité

- 6 Sobriété énergétique : agir massivement pour réduire la consommation d'électricité
- 8 Redonner du pouvoir d'achat aux métropolitains
- 10 Violences faites aux femmes : la MEL et l'État créent une nouvelle structure d'accueil
- 12 Soutien aux maraîchers : la MEL finance 100 % du reste à charge des dommages occasionnés par la tempête Eunice

—> Aménagement

- 14 Le projet Saint-Sauveur : un site exceptionnel pour améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de logement
- 16 Plus verte et plus ouverte aux mobilités douces, la MEL transforme la rue du Molinel
- 18 Le parking-relais de Lomme double sa capacité pour favoriser les mobilités alternatives au cœur du territoire

—> Déchets ménagers

- 20 Trier plus et mieux : 17 communes du territoire implantent leurs points d'apport volontaire

—> Transports

- 22 Doublement des rames de métro : le Président Damien Castelain exige qu'Alstom tienne ses engagements et mobilise le Gouvernement

Sobriété énergétique : agir massivement pour réduire la consommation d'électricité

■ **La guerre en Ukraine et les sanctions russes entraînent des augmentations du coût du gaz et de l'électricité dont les conséquences sur les finances métropolitaines sont déjà visibles : +7,2 millions d'euros supplémentaires. La MEL, qui n'a pas attendu cette nouvelle crise pour agir en faveur de la sobriété énergétique, souhaite aller plus loin pour marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Cela se traduit notamment par la signature de la charte EcoWatt.**

Des actions à moyen et long terme déjà engagées

La Métropole Européenne de Lille a déjà engagé et mené plusieurs actions en faveur de la sobriété énergétique, notamment dans le cadre de son PCAET. Celles-ci avaient pour objectif :

- **D'inciter et accompagner les communes à réduire leur consommation**

Souhaitant réaffirmer son engagement à accompagner l'ensemble des communes du territoire vers la transition climatique et énergétique, la MEL a créé un fonds de concours doté d'une enveloppe budgétaire annuelle de 5 000 000 €. Celui-ci est ouvert à toutes les communes du territoire depuis le 1^{er} mars 2021, et vise à soutenir financièrement les projets communaux d'investissement ou de fonctionnement permettant d'atteindre une réduction de la consommation d'énergie (renouvellement de l'éclairage public, production d'énergie renouvelable etc...).

- **D'agir directement sur les équipements métropolitains pour les rendre moins énergivores**

La MEL agit également sur ses propres équipements, en remplaçant par exemple les lampes par des LEDs (qui économisent 75 % par rapport à une ampoule normale) sur des sites tels que

la Décathlon Arena Stade Pierre Mauroy, mais également en construisant des bâtiments très performants sur le plan énergétique comme la nouvelle unité territoriale de Ronchin ou encore le bâtiment Pollet à Blanchemaille.

- **D'accompagner les métropolitains via la Maison de l'habitat**

La MEL accompagne également les métropolitains via la Maison de l'Habitat Durable. Il s'agit du guichet unique de la rénovation durable et énergétique où chacun peut retrouver des informations utiles pour améliorer son habitat. Cet espace est dédié à tous les aspects de l'habitat durable et notamment la performance énergétique.

La MEL renforce son action et signe la charte EcoWatt

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

De par leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens, les collectivités occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux.

C'est pourquoi la MEL a souhaité signer la charte



EcoWatt, en tant que gestionnaire d'équipements publics, qu'acteur public et interlocuteur naturel des administrés et des entreprises du territoire mais également en tant qu'employeur. Dès lors, elle s'engage à entreprendre une série d'actions en faveur de la sobriété énergétique. Il s'agira par exemple, d'agir sur le patrimoine métropolitain pour :

- Réduire les consignes de chauffage à 19°C ;
- Accélérer les travaux d'isolation de certains bâtiments et la campagne de remplacement de l'éclairage intérieur en LED ;
- Optimiser l'éclairage public, en modulant les puissances lumineuses en cœur de nuit ;
- Accentuer l'information et la sensibilisation de tous les agents aux gestes d'économie d'énergie ;
- Poursuivre la formation des agents à l'éco-conduite et incitation à l'usage des mobilités douces (marche, vélo, etc.) ;
- Réduire les supports de communication numérique à l'intérieur des bâtiments MEL (écrans, ...) ;
- Baisser la température de l'eau de la piscine des Weppes.

→ Plus d'infos



« La MEL est engagée depuis longtemps en faveur de la sobriété énergétique. La situation défavorable qui se présente à nous aujourd'hui nous incite inévitablement à aller plus loin. Nous le savons, dans ce domaine, chaque geste compte et c'est avec le concours de tous que nous parviendrons à réduire notre consommation d'énergie. Si nous invitons les métropolitains et métropolitaines à prendre part à l'effort collectif, nous entendons bien entendu y contribuer, notamment grâce aux engagements que nous prenons aujourd'hui en signant la Charte EcoWatt ».

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.

EcoWatt met également à disposition de tous un baromètre en temps réel de la consommation d'énergie. Celui-ci fonctionne sur le principe d'un code couleur très simple permettant de distinguer 3 seuils :

Vert : consommation normale.

Orange : système électrique tendu (les écogestes sont les bienvenus).

Rouge : système électrique très tendu (coupures inévitables si la consommation n'est pas baissée).

La MEL se fera le relais de cet outil auprès des métropolitains afin d'informer en temps réel de la consommation d'énergie et de sensibiliser le plus grand nombre à la nécessité de réduire la consommation lors des périodes très tendues afin d'éviter les coupures.

Redonner du pouvoir d'achat aux métropolitains

■ **Dans un contexte de transition climatique allié à une hausse globale de la vie, la MEL poursuit son engagement dans l'aide des ménages les plus précaires par l'accessibilité à l'eau potable pour tous et la lutte contre l'habitat indigne. Deux enjeux majeurs de la politique métropolitaine.**

Un partenariat au service de l'eau potable pour tous

La MEL expérimente depuis 2016 plusieurs dispositifs afin d'assister les plus démunis dans leurs dépenses liées à l'eau. Pour ce faire, des chèques Eau ainsi que des aides du Fonds de Solidarité pour le Logement sont accordés aux personnes qui rencontrent des difficultés à payer leurs dépenses de logement (factures, loyers...).

En revanche, une grande partie des ménages en situation d'impayés (80 % environ) demeurerait non détectée par la MEL car les données disponibles ne le permettent pas.

Le Conseil métropolitain a donc souhaité faire évoluer le dispositif d'aides actuel en s'associant à deux organisations publiques : la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celles-ci pourront mettre à disposition les données dont elles disposent afin de mieux cibler les ménages dans le besoin, dans le respect du traitement des données personnelles. Cette alliance permettra de détecter les ménages démunis, notamment ceux dont les dépenses d'eau représentent plus de 3 % de leurs revenus totaux.

Ainsi, les élus du Conseil métropolitain votent ce jour les partenariats avec la CAF et la MSA afin de fournir dès janvier 2024 ces aides dans le cadre du prochain contrat de distribution d'eau sur la métropole.

La MEL continue à accompagner les ménages pour un habitat digne

Le prêt de la MEL à 0 %, mis en place en septembre 2020 avec quatre banques partenaires, vise à aider les ménages dans le financement de leur logement principal neuf, et ainsi soutenir le monde de la construction en facilitant la commercialisation des programmes de logements.

Au vu du nombre de dossiers reçus, la métropole a décidé en avril 2021 de prolonger ce dispositif exceptionnel jusqu'à septembre 2023.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle et afin d'honorer les engagements de son plan de relance, la MEL décide aujourd'hui d'augmenter le plafond des aides maximales par type de prêt (tout en restant dans l'enveloppe budgétaire fixée de 4 millions d'euros et toujours sur une durée maximale de 15 ans) comme suit :

- Pour un prêt de 25 000 €, 6 000€ d'aides maximales pourront être distribués,
- Pour un prêt de 45 000 €, 11 000€ d'aides maximales pourront être distribués,
- Pour un prêt de 60 000 €, 15 000€ d'aides maximales pourront être distribués,
- Le prêt de 75 000 € a quant à lui été supprimé car trop peu utilisé.

À noter que le montant du prêt varie selon la composition du ménage et la fiscalité applicable à l'opération.

De plus, la MEL prolonge son partenariat avec la CAF du Nord pour son Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ce dispositif a pour objectif d'aider les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent grâce à : Des aides financières destinées à couvrir les charges d'entrée dans le logement ou d'occupation. Une offre de services adaptées aux difficultés des ménages pour accéder à un logement et se maintenir dans celui-ci.



« La MEL a mis la solidarité au coeur de son action. En dépit de la loi qui interdit de couper l'eau, trop de familles métropolitaines sont en difficultés avec leurs factures d'eau et ce, malgré un tarif des plus bas en France. Dans la prévision de notre futur système de distribution d'eau, j'ai voulu qu'une solution simple et efficace soit mise en œuvre. Grâce au partenariat entre la CAF et la MSA, nous pourrions facilement identifier les métropolitaines et métropolitains dans le besoin et ainsi mettre à disposition nos moyens pour les aider à faire face. De plus, le contexte économique actuel est fragile, ce qui induit une croissance des besoins en matière d'habitat et la nécessité de mobiliser une pluralité d'acteurs du territoire national et métropolitain. Chacun doit pouvoir vivre décemment : je suis fier que nous avançons en ce sens avec nos partenaires »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.



© MEL - Lightmotiv, Anouk Desury

« Olympe intervient ainsi dans le prolongement des actions déjà menées par la MEL, qui œuvre aux côtés de l'Etat pour venir en aide aux métropolitains et métropolitaines les plus démunis. « La prévention et la lutte contre la pauvreté sont des enjeux majeurs de notre territoire, très touché par la précarité. Le contexte actuel de crise sanitaire a induit une croissance des besoins ainsi que la nécessité de mobiliser une pluralité d'acteurs du territoire national et métropolitain. C'est en ce sens que nous avons acté, en lien avec l'Etat en décembre 2021, la seconde convention de lutte contre la pauvreté. Nous nous engageons alors à intervenir sur plusieurs axes dont l'aide aux femmes avec enfants victimes de violences conjugales ou en situation de vulnérabilité. La création du dispositif Olympe traduit aujourd'hui toute la force que nous entendons mettre au service de la lutte contre la précarité et au service des métropolitains qui nécessitent une aide et un accompagnement tout particulier. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.

Violences faites aux femmes : la MEL et l'État créent une nouvelle structure d'accueil

■ **La crise sanitaire a induit une croissance des besoins en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté sur l'ensemble du territoire national. Le territoire métropolitain étant particulièrement marquée par la précarité, les élus de la MEL ont voté en 2021, pour la seconde fois, un programme d'actions en lien avec l'État afin d'accompagner au mieux les populations vulnérables. Parmi ces actions figurait la création d'une structure d'hébergement collectif pour des femmes avec enfants victimes de violences conjugales, qui se concrétise aujourd'hui avec la naissance du dispositif Olympe, sur la Métropole.**

Ce projet répond aux besoins de femmes et d'enfants de trouver un hébergement, dans un cadre adapté et de coordonner les différents acteurs impliqués auprès de ces familles afin d'offrir un accompagnement juridique, psychologique et d'insertion renforcé.

Pour mettre en œuvre ce projet, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2022 et remporté par l'équipe associée SOLFA et La Sauvegarde du Nord, au titre de leurs compétences respectives :

- SOLFA, via le pôle Violences Faites aux Femmes, se positionne dans son cœur d'activité sur le volet vulnérabilité et violences sur femmes et enfants ;
- Le pôle Inclusion Sociale de la Sauvegarde du Nord se positionne quant à lui sur l'accompagnement global, la formation, l'emploi...

Une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les femmes vers la réinsertion

Ce sont au total 11 personnes qui seront chargées d'accueillir, accompagner, héberger, protéger et réinsérer les femmes en situation de vulnérabilité. L'équipe dédiée, mobile et pluridisciplinaire, sera composée de professionnels...

Le co-financement d'Olympe, à hauteur de 748 828 € se répartit comme suit : 421 518 € en fonctionnement pour l'État et 327 310 € en investissement pour la MEL.

→ **Bon à savoir**

les familles seront orientées par le SIAO-115 (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) et une coordination avec le 3919 et les services d'urgence sera assurée pour permettre un accueil et une mise en sécurité immédiate.

Un dispositif global pour accompagner au cas par cas

- 1 → hébergement collectif de 45 places localisé à Armentières et d'une dizaine de places aux alentours
- 1 → accueil de jour créé à Armentières
- 1 → équipe éducative en charge de l'accueil des personnes concernées par le dispositif



« Nous avons pris le temps de réfléchir à la meilleure façon d'aider les maraîchers métropolitains. Nous sommes maintenant en mesure de les épauler au mieux face aux conséquences de la tempête passée et face aux turbulences que l'on peut craindre à l'avenir : aléas climatiques mais aussi incertitudes économiques. Avec mon Vice-Président à l'Agriculture, Jean-François Legrand, nous entendons ainsi démontrer que la MEL se soucie du devenir de ses maraîchers sur le temps long. Ils peuvent compter sur nous et être certains que nous ne laisserons jamais sans solutions les femmes et les hommes qui cultivent avec passion le territoire métropolitain, dont la moitié est constitué d'espaces agricoles. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.

Soutien aux maraîchers : la MEL finance 100 % du reste à charge des dommages occasionnés par la tempête Eunice

■ Avec près de la moitié de son territoire cultivé, la MEL est la métropole la plus agricole de France. L'agriculture constitue un atout majeur pour les métropolitains. Elle améliore leur cadre de vie, structure les paysages, préserve les ressources et est source de développement économique. Toutefois, ce secteur d'activités cristallise de fortes attentes sociétales en matière d'alimentation et de pérennisation de la profession. Pour répondre aux difficultés rencontrées par les acteurs du secteur, le Conseil métropolitain a approuvé la création de deux aides distinctes destinées aux professionnels de la filière maraîchère.

Dans un contexte climatique et économique changeant, les exploitations agricoles doivent s'adapter et ont besoin de soutien pour développer des cultures mieux adaptées, de nouveaux débouchés, se diversifier, et investir pour se prémunir de dommages climatiques et fluctuations du marché.

Ces dernières années ont en effet été marquées par des événements impactant fortement les exploitations agricoles métropolitaines : sécheresse, tempêtes, crises sanitaires ... ont mis en lumière la nécessité pour le secteur d'investir pour assurer la continuité de la production.

Pour les y aider et en référence au projet métropolitain qui considère l'agriculture et l'agroalimentaire comme un pan majeur de l'économie du territoire, la MEL a créé deux dispositifs permettant aux agriculteurs de soutenir l'investissement immobilier et de faire face lors d'un aléa climatique exceptionnel.

Une réponse directe à la tempête

En février, la tempête Eunice a lourdement impacté 28 exploitations maraîchères métropolitaines. En réaction, la Métropole Européenne de Lille offre aux maraîchers un soutien dédié aux dégâts causés.

Cela se traduit par une aide au paiement des loyers et fermages de l'année en cours, allant jusqu'à 10 500 € pour les 28 exploitations impactées, ainsi qu'une aide à la reconstruction des outils de production endommagés, allant jusqu'à 250 000 €.

Pour demander cette aide, les maraîchers concernés seront invités à répondre à un appel à manifestation d'intérêt.

Aller plus loin pour se préparer aux futures turbulences

Le deuxième dispositif actionné par la MEL est un soutien des maraîchers sur le temps long avec une aide à l'investissement immobilier agricole de 250 000 € par an, renouvelable chaque année.

Pour demander cette aide, les maraîchers devront répondre à un appel à projet lancé par la MEL en cas d'aléa climatique exceptionnel. Ce double dispositif vise à soutenir les entreprises agricoles dans leurs évolutions vers plus de durabilité, à permettre aux exploitants de réinvestir dans leurs outils de production, notamment immobilier.

1^{re} → métropole agricole de France

50% → du territoire de la MEL est constitué de terres agricoles

800 → exploitations agricoles

Le projet Saint-Sauveur : un site exceptionnel pour améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de logement

■ **Opportunité unique au cœur de la métropole, l'aménagement de la friche Saint Sauveur d'une superficie de 23 hectares s'inscrit dans une trajectoire de sobriété foncière mobilisant en priorité le foncier disponible en renouvellement urbain, tout en permettant de préserver les terres agricoles et naturelles. Un projet que la MEL entend défendre afin d'offrir aux métropolitains un cadre de vie exceptionnel.**

Retour sur l'historique du projet

Avant d'engager les travaux d'aménagement, l'obtention d'une autorisation du projet au titre de la loi sur l'eau est nécessaire. En 2018, après une enquête publique ayant donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur, le Préfet du Nord a délivré cette autorisation qui a été contestée devant le tribunal administratif. Par jugement du 14 octobre 2021, des insuffisances du dossier ont été soulevées, soumis à enquête publique. Cependant, l'autorité compétente a considéré que la procédure pouvait être régularisée. C'est en ce sens que la MEL a donc déposé une demande d'autorisation modificative auprès du Préfet en apportant des précisions relatives à la piscine olympique et des compléments à l'étude d'impact du projet.

L'étude d'impact a été soumise à l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) qui a recommandé d'apporter des précisions sur les impacts du projet concernant la nappe phréatique, la gestion et la consommation de l'eau, la biodiversité, la pollution des sols et de l'air et de procéder à un bilan carbone. En réponse à ces recommandations, la MEL a lancé une nouvelle enquête publique qui s'est déroulée du 10 juin au 11 juillet 2022.

Un projet jugé d'intérêt général

Après avoir examiné les contributions du public et mesuré les avantages et inconvénients du projet, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve, ni recommandation, à la demande d'autorisation modificative. Par la suite, le CODERST, conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, a émis un avis favorable à 16 voix contre 3 pour déclarer le projet Saint Sauveur d'intérêt général, tout comme la ville de Lille.

Ainsi, en exposant les motifs et considérations qui justifient le caractère d'intérêt général du projet d'aménagement de la ZAC Saint Sauveur et en prenant en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact, les avis émis et les résultats de la consultation du public (documents consultables ici), les élus du Conseil métropolitain déclarent le projet d'aménagement de la ZAC Saint Sauveur d'intérêt général, car il répond à la fois aux besoins en renouvellement urbain et en logements, tout en valorisant la nature en ville et le rayonnement de la métropole.

Un site exceptionnel qui répondra aux besoins des métropolitains

Le projet répondra ainsi aux nécessités en logements dans la métropole, en particulier à Lille, tout en offrant une large place à la nature. L'organisation du projet connecte le parc Jean-Baptiste Lebas au futur parc de la Vallée, permettant ainsi aux habitants de relier la piscine métropolitaine le long d'une voie verte.

De plus, le projet tisse un lien entre le quartier de Lille Moulins et celui du Centre. Il offre aux habitants de nouveaux espaces de détente, des équipements culturels et sportifs. Parmi ceux-ci, la piscine olympique métropolitaine, équipement exceptionnel, proposera de nombreux bassins, dont un bassin nordique, favorisant l'apprentissage de la natation et l'exercice d'activités sportives et ludiques. Contribuant au rayonnement et à l'attractivité de la métropole dans le domaine du sport, une fosse de plongée de 42,50 m complète les bassins et les espaces de loisirs et fait de la piscine olympique un équipement incontournable et inédit en France.



Friche Saint Sauveur © SPS Euraille

Après une longue concertation engagée depuis 2013, le Conseil métropolitain décida de créer en 2017 la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Saint Sauveur ». Ce site de 23 hectares au cœur de la ville de Lille vise à accueillir :

Un programme bâti de 240 000 m² de surface de plancher, composé d'environ :

- **165 000 m²** d'habitat (soit 2 000 à 2 400 logements),
- **35 000 m²** de bureaux,
- **20 000 m²** d'activités et commerces, incluant le Saint So Bazaar,
- **20 000 m²** d'équipements incluant un groupe scolaire, un gymnase et une piscine olympique.

« La reconquête des friches constitue aujourd'hui un objectif majeur pour les territoires face aux défis d'accroissement de la population urbaine et de préservation des espaces naturels. Parmi ceux-ci, Saint-Sauveur représente une opportunité unique d'y répondre et de renforcer le dynamisme de la MEL : 23 hectares en plein centre-ville sur lesquels se répartissent logements, commerces, équipements sportifs au cœur d'un écrin de nature de 8 hectares. Avec ce projet d'intérêt général, le rayonnement de notre territoire n'en sera que renforcé. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.

Des espaces de nature d'une superficie de 8 hectares, soit un tiers du site, dont :

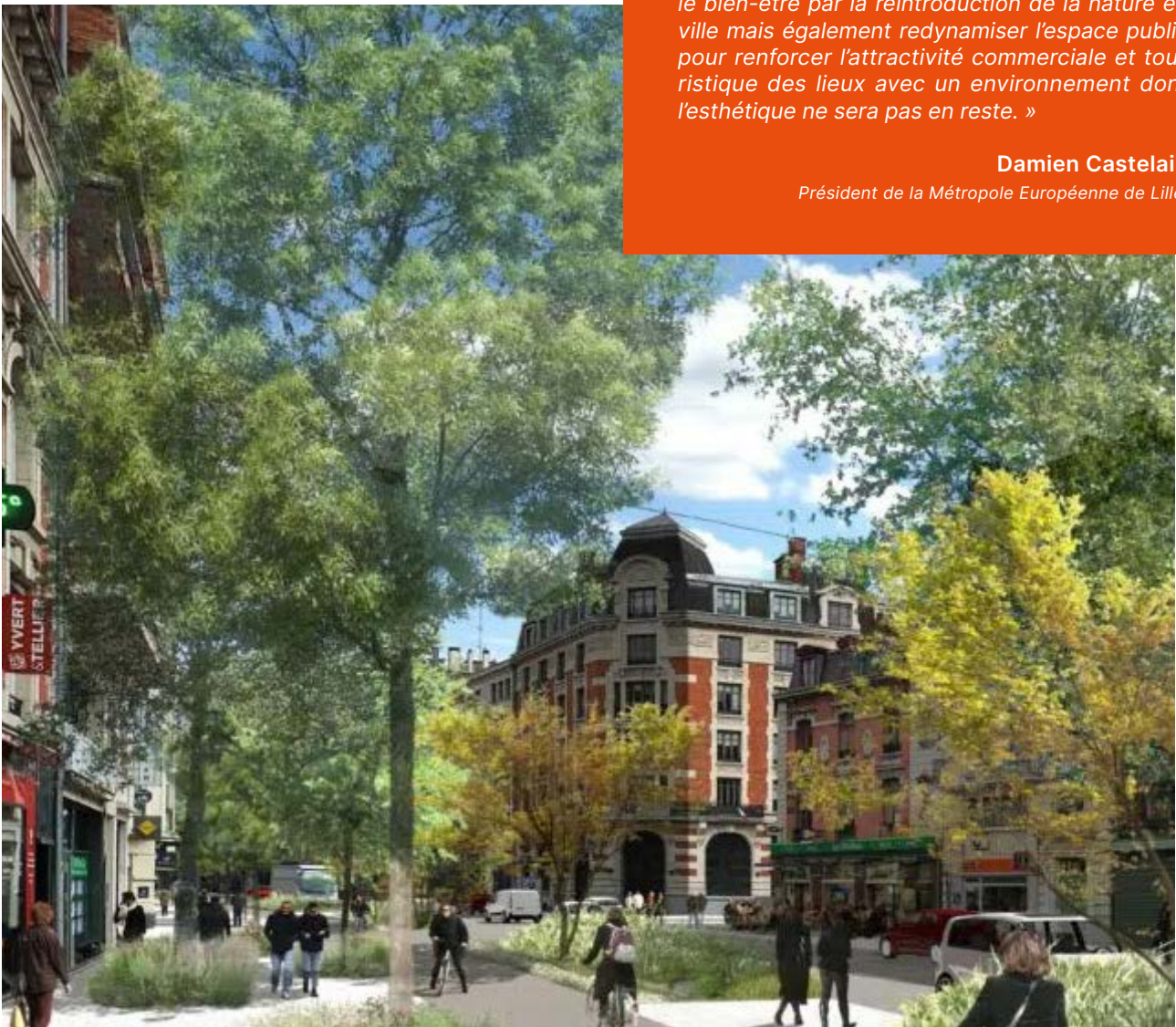
5,8 ha → d'espaces verts publics, notamment le parc de la Vallée (3,4 ha)

2,2 ha → d'espaces verts privés

« La MEL porte un projet ambitieux de requalification de la rue du Molinel. Il sera empreint de modernité et répondra aux enjeux que nous nous sommes fixés. Piétons et cyclistes pourront cohabiter sereinement avec automobilistes et transports en commun dans un cadre où la végétation aura la part belle. Tout ceci contribuera à améliorer le bien-être par la réintroduction de la nature en ville mais également redynamiser l'espace public pour renforcer l'attractivité commerciale et touristique des lieux avec un environnement dont l'esthétique ne sera pas en reste. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.



Projets d'aménagement de la rue du Molinel - Lille

Plus verte et plus ouverte aux mobilités douces, la MEL transforme la rue du Molinel

■ La rue du Molinel est une artère structurante de la ville de Lille. Reliant l'hyper-centre commerçant et le quartier administratif d'une part et d'autre part la Gare Lille Flandres et la station de métro République, il s'agit d'un axe particulièrement emprunté. La mise en service de la ligne de bus Liane 5, dont le tracé empruntera cette rue représente l'occasion de repenser totalement la rue du Molinel. Sa requalification offre donc de réelles opportunités de mise en valeur du patrimoine architectural et de créer un espace public à la fois agréable et sécurisé pour l'ensemble des usagers et riverains.

Optimiser le partage de l'espace public et ramener la nature en plein cœur de ville

La Métropole Européenne de Lille porte un projet ambitieux de requalification qui vise à apaiser la circulation, favoriser les mobilités douces et améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers. La redistribution de la circulation contribuera ainsi en premier lieu à une transformation profonde du profil de la rue du Molinel. La part d'espace public non dédié à la circulation automobile augmentera, passant de 33 % à 70 %, permettant ainsi d'aboutir à une rue apaisée.

Aussi, en cohérence avec les nouveaux besoins et nouvelles attentes des habitants et usagers, ce projet va permettre :

- de favoriser et sécuriser la mobilité cyclable. Une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large, allant de la gare jusqu'à la place de la République et matérialisée en enrobés rouge sera créée afin d'encourager à la pratique du vélo ;
- de favoriser la mobilité piétonne avec des trottoirs plus larges que ceux existants actuellement ;
- d'accroître la part de végétal dans l'espace public. Cela passera notamment par la plantation de 150 arbres et l'aménagement d'espaces verts ;
- de créer des voies identifiées pour les transports en commun (lignes de bus 5 et 18 dans les deux sens).

Les différentes étapes du chantier vont se poursuivre sur une durée estimée de 18 mois pour une livraison prévisionnelle attendue pour l'été 2024.

Pour ce projet d'envergure, la Métropole Européenne de Lille a engagé un montant de 6,4 millions d'euros HT.

700 → mètres de piste cyclable

150 → arbres plantés

6,4 → millions d'euros investis

→ Bon à savoir

Le dispositif métropolitain de compensation financière pour les commerçants dont l'activité est impactée par les travaux est activé et élargi. Conformément au dispositif, **les commerces éligibles devront justifier d'une perte d'au moins 15 % de marge brute sur la période concernée de travaux**. Le montant de l'indemnisation ne pourra pas excéder 2 000 € par mois de chantier, dans la limite de 20 000 € par commerce et par chantier (toutes phases ou périodes confondues).

La demande se fait en ligne sur www.lillemetropole.fr/services dans un délai de 6 mois à compter de la fin des travaux.

Le parking-relais de Lomme double sa capacité pour favoriser les mobilités alternatives au cœur du territoire

■ Dans la poursuite de ses ambitions en matière de transition écologique des mobilités et de promotion des transports urbains et mobilités douces, la MEL prévoit aujourd'hui d'étendre considérablement le parking-relais situé à la station de métro Saint-Philibert de Lomme, terminus de la ligne 2. Ce projet à 11 millions d'euros encouragera les métropolitains à adopter des habitudes de transport plus durables.

Plus de place pour les transports alternatifs

Une enquête de stationnement réalisée en 2016, confortée par l'étude de circulation de janvier 2021, démontre une saturation de l'offre de stationnement actuelle de 335 places pour voitures et de 68 places pour vélos. Afin de palier à cet engorgement, la MEL entend, dans un premier temps, développer le stationnement pour en doubler sa surface : 570 places au total seront accessibles à compter de début 2025 sur une surface totale de 10 000m².

« Avec un métro toutes les 66 secondes en heure de pointe, la MEL demeure fortement engagée pour promouvoir les alternatives pratiques et concrètes à la voiture. Nous pouvons agir afin de rendre son usage moins automatique et soutenir l'usage complémentaire d'autres moyens de transport. Le parking-relais de Saint-Philibert connaît un grand succès que le Conseil métropolitain soutient en créant plus de places pour permettre aux automobilistes de prendre ensuite un autre mode de transport : vélo, bus ou métro et peut-être même de covoiturer. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.

Un parking-relais répondant aux enjeux environnementaux actuels

La MEL souhaite inscrire la création de ces 570 places de stationnement dans une démarche durable. C'est pourquoi un soin particulier sera donné à l'esthétique du bâtiment et à son approche environnementale par l'utilisation de bétons bas carbone, l'installation de panneaux photovoltaïques ou encore une gestion intelligente des eaux de pluie et de la noue existante. Autant d'aménagements qui feront de cette extension un projet qui répond aux enjeux de la transition écologique.

Le Conseil métropolitain approuve ce jour le lancement de cette première phase dont la durée prévisionnelle est estimée à **18 mois** à compter de l'automne 2023 pour un montant total des travaux s'élevant à **11 millions d'euros HT**.

570 → places accessibles dès 2025

10 000 m² → de surface

11 → millions d'euros investis par la MEL



Projets du futur parking-relais - Tourcoing





« L'intention de la MEL en matière de gestion des déchets ménagers est claire : jeter moins, trier plus et mieux, améliorer le service aux habitants dans un espace public de qualité et moderniser le traitement des déchets. Cette volonté se traduit concrètement aujourd'hui puisque ce ne sont pas moins de 17 communes du territoire qui mettent en place le système de points d'apport volontaire avant la fin du premier trimestre 2023. Et nous allons accélérer leur déploiement pour nous conformer à la réglementation nationale : 18 millions d'euros seront injectés en faveur de cette ambition sur toute la durée du mandat. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.

Doublement des rames de métro : le Président Damien Castelain exige qu'Alstom tienne ses engagements et mobilise le Gouvernement

Le Président de la MEL, Damien Castelain, s'est entretenu le 13 septembre et le 4 octobre 2022 avec Henri Poupart-Lafarge, Président d'Alstom, et Jean-Baptiste Eyméoud, directeur général d'Alstom Transport France. Initiées par le Président de la MEL, ces rencontres ont porté sur les travaux de modernisation de la ligne 1 du métro qui comportent la mise en place du système de pilotage automatique, la mise en circulation de nouvelles rames de 52 mètres et l'adaptation des rames existantes de 26 mètres.

Au cours de ces deux entretiens, la direction d'Alstom a reconnu être dans l'incapacité de finaliser les travaux dans les délais impartis et n'a pas donné de perspective de sortie de cette situation incompréhensible, qui fragilise chaque jour un peu plus les conditions d'exploitation de la ligne 1 du métro.

Le Président de la MEL s'entretiendra dans les prochains jours avec plusieurs membres du gouvernement pour inciter Alstom à mobiliser une Task force dédiée afin d'achever les travaux dans les meilleurs délais.

Dans ce contexte, la MEL continuera d'appliquer les pénalités financières prévues par le contrat et se réserve la possibilité d'utiliser toutes les voies de droit possibles pour demander la réparation des préjudices subis.

La MEL n'entend pas accepter que les habitants de la métropole ne puissent pas bénéficier d'un service de transport optimal sur la ligne 1 du métro lillois. Elle détaillera dans les prochaines semaines les actions qu'elle engagera pour que les objectifs fixés pour sa modernisation soient tenus.

« Cette situation d'impasse est inacceptable et ne peut plus durer. Le contrat signé en juin 2012 avec Alstom avait pour objectif d'anticiper l'augmentation continue du nombre de voyageurs, de remplacer le matériel roulant existant et de disposer d'une ligne automatisée et modernisée. Et ce notamment dans la perspective d'accueillir dans les meilleures conditions certaines épreuves de deux événements sportifs majeurs, la Coupe du Monde de Rugby de 2023 et les JO de 2024. Il est incompréhensible qu'une entreprise comme Alstom, fleuron de l'industrie française, leader mondial du transport ferroviaire et du métro, soit dans l'incapacité de finaliser, après déjà six années de retard, les travaux de la ligne 1 de notre métro. Chacun doit prendre ses responsabilités. La MEL a toujours rempli ses engagements. Alstom doit respecter les siens. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.



Nouvelle rame de métro @ MEL - Vincent Lecigne

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Clémence Tesson

Attachée de presse
ctesson@lillemetropole.fr
03 20 21 22 76
06 30 46 23 35

MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

